

FICHE DE FLORE ROSALIE DELPLACE

NOM: *DELPLACE*
Prénom: *Flore Rosalie*
Née le: *17 mai 1878*
à *Verquigneul (Pas-de-Calais)*
adresse: *Verquigneul/Avion/ puis Sallaumines*
veuve de: *CRÉTAL Edouard, décédé à Avion le 3 avril 1901*

remariée à: *DOUÉ François Jean-Baptiste Joseph*
Le: *12 avril 1902*
à: *Avion (Pas-de-Calais)*

Décédée le: *entre 1906 et 1911*
Lieu: *inconnu (probablement à Sallaumines après 1906)*
Age: *entre 28 et 33 ans*

PARENTS

Père: *DELPLACE Édouard né le 17 février 1845 à Verquigneul*
décédé le *25 mars 1886 à Verquigneul à l'âge de 41 ans*

Mère: *CHARLES Rosalie*
décédée le: *21 juin 1895 à Verquigneul*

Enfants du 1er mariage: *1° Edouard Crétal, né le 20 septembre 1896 à Verquigneul*
2° Adrienne Crétal, née vers 1897
3° Augustin Crétal né vers 1900

Enfants du 2e mariage: *1° Marie Doué née en 1903 à Méricourt*
2° Alfred Doué né le 13 octobre 1904 à Sallaumines

Source du document : *Recensement de population, liste nominative de 1901/ Avion + actes naissance Verquigneul*

Transcription de la copie de naissance de Flore Delplace
envoyé par la mairie de Verquigneul (Pas-de-Calais)/ 17 mai 1878

Extrait n° 14
DELPLACE
Flore
Rosalie

L'an mille huit cent soixante-dix-huit, le dix-septième jour du mois de mai à six heures du soir par devant nous, DELEPIERRE Augustin, Maire, Officier de l'état civil de la Commune de VERQUIGNEUL, canton et arrondissement de Bétune, département du Pas-de-Calais a comparu DELPLACE Edouard, ouvrier mineur, âgé de trente trois ans, domicilié à VERQUIGNEUL, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré être né de lui en sa demeure, sise en cette commune, rue de Noeux le dix-sept mai à neuf heures du matin, de l'année mille huit cent soixante-dix-huit, et de dame Rosalie Charles, âgée de vingt-six ans, journalière, son épouse ; auquel enfant il a été donné les prénoms de Flore Rosalie. Les dites présentations et déclaration ont été faites en présence de Géry DELPLACE, âgé de soixante neuf ans et de Jean François CADET, âgé de trente et un ans, tous deux journaliers, domiciliés audit VERQUIGNEUL. Et ont le comparant et les témoins signés avec nous le présent acte de naissance après lecture, excepté les sieurs DELPLACE Géry et CADET, qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

MENTIONS MARGINALES

Par acte en date du douze avril mil neuf cent deux DELPLACE Flore Rosalie dont la naissance est constaté dans l'acte ci-contre, a contracté mariage à la mairie d'AVION, avec DOUE François, Jean-Baptiste dont mention faite par nous officier de l'état-civil le deux juillet mil neuf cent deux.

FRANÇOIS Jean Baptiste DOUÉ

NOM: *DOUÉ*
Prénom: *François, Jean-Baptiste, Joseph*
Né le: *16 mai 1868*
à: *rue d'Allongeville à la Thieuloye (canton d'Aubigny- arrondissement de St Pol- Département du Pas-de-Calais)*
marié à
le *Roseline Opigez*
25 novembre 1893 à Noeux les Mines TD-NLM-1893-1902 p.65*
veuf de : *Roseline Opigez, (née le 2 septembre 1870 à Beuvry/ Dcd le 11 février 1901 à Avion)*
remarié à: *Flore Rosalie Delplace (née le 17 mai 1878 à Verquigneul- + entre 1906 et 1911)*
Le: *12 avril 1902 à la mairie de la commune d'Avion (62)*

Dcd le: *10 mars 1906 à Sallaumines, fosse 4 de la mine de Courrières*
Age: *38 ans*
Profession *Mineur*

Père: *Constant Doué, journalier 31 ans (né le 14/07/1836 , à la Thieuloye, mort le 19 septembre 1891 à Hersin-Coupigny)*

Mère: *Florence Pruvot, journalière 27 ans (née le 3 sept.1840/ dcd après 1911)*

Matricule militaire : *N° 932 du bureau de Béthune/ recrutement militaire feuillets matricule des conscrits des arrondissements de Béthune et de St Pol de Ternoise (p. 447)*

Description : *Cheveux et sourcils blonds/ yeux bleus/front couvert/ nez ordinaire/bouche ouverte/ menton rond/ visage ovale/ taille 1,70m/ détail particulier : cicatrice à la joue droite*

**Texte intégral de la copie de naissance
envoyé par la mairie de la Thieuloye:**

<p>Extrait n° 3 Doué François Jean-Baptiste Joseph Légitime</p> <p><i>(mot illisible) en date du douze avril mille neuf cent deux François Jean-Baptiste Joseph Doué dont la naissance en l'acte ci-contre a contracté mariage à la mairie d'Avion (Pas-de-Calais) avec Flore Rosalie Delplace. Dont mention faite par nous officier de l'Etat civil le trente juin mil neuf cent deux.</i> (signé) Dorémieux</p>	<p><i>L'an mille huit cent soixante-huit, le seizième jour du mois de Mai à trois heures du soir par devant mons. Hermant Louis, maire et officier de l'état civil de la commune de la Thieuloye, canton d'Aubigny, arrondissement de St Pol, département du Pas-de-Calais a comparu Doué Constant, journalier âgé de trente et un ans demeurant en la commune de La Thieuloye, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui à La Thieuloye en sa demeure dans la rue d'Allongeville le seize du mois de mai mil huit cent soixante- huit à onze heures du matin et de Dame Florence Pruvot, journalière, âgée de vingt-sept ans son épouse demeurant à la Thieuloye, auquel enfant il a été donné les prénoms de François Jean-Baptiste Joseph les dites présentations et déclaration ont été faites en présence d'Alphonse Delautre ménager âgé de trente ans et d'Augustin Pruvot cordonnier, âgé de cinquante deux ans, tous les deux demeurant à la Thieuloye. Ils ont le comparant et les témoins signés avec nous le présent acte de naissance après lecture; Signatures: Doué Delautre Prévot Hermant</i></p>
---	---

*Acte de MARIAGE/ Noeux les Mines
François-Jean-Baptiste DOUE et Roseline OPIGEZ /25 novembre 1893*

N° 33
Doué François
Jean-Baptiste Joseph
25 ans 6 mois
et
Opigez Roseline
25 ans 2 mois
Célibataires

25 Novembre

L'an mil huit cent quatre vingt treize, Le vingt cinq novembre, à six heures du soir en la mairie et par devant nous Brasme Gustave, Adjoint au Maire remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état-civil de la Commune de Noeux-les-Mines canton d'Houdain, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais, ont comparu publiquement Doué François Jean Baptiste Joseph né à la Thieuloye (Pas-de-Calais) le seize mai mil huit cent soixante-huit ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été présenté, ouvrier mineur domicilié à Hersin-Coupigny, célibataire, fils majeur et légitime de Constant Doué décédé à Hersin-Coupigny, le dix neuf septembre mil huit cent quatre vingt onze suivant la justification qui nous a été faite par la représentation de son acte de décès et de Florence Pruvost âgée de cinquante trois ans ménagère domiciliée à Hersin-Coupigny ici présente et consentante d'une part et Roseline Opigez née à Beuvry le deux septembre mil huit cent soixante dix, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous a présenté domicilié à Noeux-les-Mines, fille majeure et légitime de Léopold Opigez âgé de quarante neuf ans, pensionné des mines, et de Victorine Duriez âgée de quarante sept ans, ménagère tous deux domiciliés à Noeux-les-Mines ici présents et consentants, d'autre part ; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la porte de la maison commune de Noeux-les-Mines savoir : la première le dimanche vingt quatre septembre mil huit cent quatre vingt treize à l'heure du midi et le second le dimanche premier octobre suivant, à la même heure dans la commune d'Hersin-Coupigny les mêmes dimanches vingt quatre septembre et premier octobre mil huit cent quatre vingt treize, également à l'heure de midi ainsi qu'il appert du certificat délivré par Monsieur le Maire de la dite commune, lequel nous a été représenté et constatant qu'il n'est pas survenu d'opposition. Sur notre interpellation les futurs époux, Florence Pruvost Léopold Opigez et Victorine Duriez ont déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de mariage. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifié faisant droit à la réquisition des futurs époux lecture faite tant des actes représentés qui demeureront annexés au présent après avoir été paraphés par les parties et par nous, que du chapitre six du titre du Code civil intitulé Du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que le sieur Doué François Jean-Baptiste Joseph et la Demoiselle Roseline Opigez, sont unis par le mariage. Les dits François-Jean-Baptiste Doué et Roseline Opigez nous ont déclaré qu'antérieurement à leur présent mariage, il est issu d'eux un enfant de sexe masculin qui a été inscrit le huit août

*mil huit cent quatre vingt treize, sur le Registre de cette commune, sous les noms de Doué François, comme né de Doué François et de Louise Opigez, qu'ils reconnaissent cet enfant comme leur fils, et qu'ils entendent qu'ils jouisse du bienfait de la légitimation autorisée par l'article 331 du Code civil. De quoi nous avons dressé acte en présence de Charles Lioné âgé de trente neuf ans, ouvrier mineur domicilié à Noeux-les-Mines amis aux époux ; de Louis Martin âgé de vingt cinq ans, ouvrier mineur, domicilié à Hersin-Coupigny, de Louis Collard âgé de vingt neuf ans, ouvrier mineur domicilié à Noeux-les-Mines amis aux époux, et de Léonce Opigez âgé de vingt huit ans, ouvrier mineur, domicilié à Noeux-les-Mines, frère germain à l'épouse ; et ont l'époux, la mère de l'époux, et les témoins Lioné et Collard signé avec nous le présent acte après lecture, l'épouse, ses père et mère et les témoins Martin et Opigez ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés
Signé Doué/ Pruvost/ Lionez/ Colard/ Brasme*

**Mariage de François-Jean-Baptiste DOUÉ et Flore Rosalie Delplace
en la commune d'AVION le 12 avril 1902**

N° 30

Doué François

33 ans 1/2

et

Delplace Flore

23 ans ½

veufs

Le douze avril

L'an mil neuf cent deux, le douze avril a sept heures du soir en la mairie de pardevant nous Poulain Alfred deuxième adjoint remplissant par délégation de Monsieur le Maire les fonctions d'officier de l'état-civil d'Avion canton de Vimy arrondissement d'Arras département du Pas-de-Calais ont comparu publiquement Doué François Jean Baptiste Joseph agé de trente trois ans et demi ouvrier mineur né à la Thieuloy (Pas-de-Calais) le seize mai mil huit cent soixante-huit ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été représenté domicilié à Avion veuf de Opigez Roseline décédée le onze février mil neuf cent deux à Avion ainsi qu'il en résulte du registre de cette commune fils majeur et légitime de feu Doué Constant décédé le dix neuf septembre mil huit cent quatre vingt onze à Hersin Coupigny suivant la justification qui nous a été faite par la représentation de son acte de décès et de Pruvost Florence agée de soixante et un ans ménagère domiciliée à Avion ici présente et consentante d'une part et Delplace Flore Rosalie agée de vingt-trois ans et demi ménagère née à Verquigneul le dix sept mai mil huit cent soixante-dix-huit ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été représenté domicilié à Avion veuve de Créta! Edouard décédé à Avion le trois avril mil neuf cent un, ainsi qu'il en résulte, des registres de cette commune fille majeure et légitime de feu Delplace Edouard décédé le vingt-cinq mars mil huit cent quatre vingt six et Charles Rosalie décédée le vingt et un juin mil huit cent quatre vingt quinze tous les deux à Verquigneul suivant la justification qui nous a été faite par la représentation de leurs actes de décès affirmant les comparants ainsi que les témoins ci après nommés sous la foi du serment qu'ils ignorent le lieu du dernier domicile et celui où ils pourraient être décédés les aïeuls paternels et maternels de la future épouse d'autre part. lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la porte de la maison commune d'Avion les Dimanches trente mars et six avril de la présente année a midi. Sur notre interpellation les futurs époux et Pruvost Florence nous ont déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de mariage. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifié faisant droit à la réquisition des futurs époux lecture faite tant des actes représentés qui demeureront annexés au présent après avoir été paraphé par les parties et par nous que du chapitre six au titre du code civil intitulé Du mariage avons demandé au futur époux de la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons au nom de la loi que le sieur Doué François Jean-Baptiste Joseph et la Dame Delplace Flore Rosalie sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Doué Constant agé de vingt sept ans ouvrier mineur domicilié à Méricourt frère de l'époux de Dufresne Emile agé de trente trois ans ouvrier

*mineur domicilié à Avion non parent de l'époux de Lepagnol
Romuald agé de trente neuf ans garde-champêtre et Hoyez
François agé de soixante trois ans cantonnier tous deux
domiciliés à Avion non parents de l'épouse et ont les parties
contractantes comparants et témoins signé avec nous le présent
acte après lecture, excepté la mère de l'époux et le témoin Doué
qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé
Signé Hoyez Delplace Doué Hoyez Lepagnol*

Poulain Dufresne

**Texte intégral de l'avis de décès de François-Jean-Baptiste Doué
envoyé par la mairie de Sallaumines**

<p>Acte n° 71 Doué François 38 ans, marié</p>	<p>[acte mi-imprimé/ mi-manuscrit]</p> <p><i>L'an mil neuf cent six, le huit avril à l'heure de midi en la mairie et par-devant nous Narcisse Toulouse, Maire, Officier de l'état-civil de la commune de Sallaumines, canton de Lens-est, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais, ont comparu Henri Bellet âgé de cinquante-neuf ans, Oscar Rochart, âgé de cinquante-six ans tous deux garde-champêtres demeurant à Sallaumines lesquels nous ont déclaré que François Doué, âgé de trente huit ans, mineur, né à la Thieuloye, fils de feu Constant Doué et de Florence Pruvost âgée de soixante-six ans, ménagère, demeurant à Sallaumines est décédé en la fosse numéro quatre des mines de Courrières, sises à Sallaumines, le dix mars de l'année courante à sept heures du matin, ainsi que l'atteste le certificat du Docteur Willerval de service à la fosse numéro quatre des mines de Courrières en date du six courant; la date de déclaration faite par les sieurs Bellet et Rochart, ci-dessus dénommés, tous deux amis du défunt. Et ont, les comparants signé avec nous le présent acte après (mot illisible) excepté Rochart qui (illisible)</i> signatures: N. Toulouse/ Bellet</p>
--	--

ALFRED DOUÉ

NOM: DOUÉ
Prénom: Alfred
Né le: 13 octobre 1904 à Sallaumines
adresse: Sallaumines, cité de la fosse quatre
marié à: BRASSARD Adolphine
Le: 24 décembre 1926 à Noyelles-sous-Lens
Dcd le: 4 février 1984 à Louveciennes
à l'âge de: 79 ans et 4 mois
Cimetière Nouveau cimetière de Villeparisis

Profession: mineur, caviste, ouvrier chez Renault

2^e guerre mondiale 511^e régiment Infanterie /prisonnier au Stalag II-B (*Hammerstein, Czarne en Pologne*) puis Stalag IV C (*Wistritz by Teplitz*)

Répertoire des conscrits :

immatriculé sous le numéro 2512, classe 1924, bureau de Béthune
(2 MIR 327 (5))

PARENTS:

Père: François Jean-Baptiste Joseph Doué
Mère: Flore Rosalie Delplace

Acte de naissance d'Alfred Doué à Sallaumines 13 octobre 1904

<p><i>Extrait n° 145 Doué Alfred Enfant légitime marié à Noyelles sous Lens le vingt quatre décembre mil neuf cent vingt six avec Brassart Adolphine. Le maire (signature)</i></p> <p><i>décédé le 4 février 1984 à Louveciennes (Yvelines). L'Officier d'Etat-civil délégué (signature)</i></p>	<p><i>L'an mil neuf cent quatre, le treize octobre à l'heure du midi en la mairie pardevant nous Narcisse Toulouse, Maire Adjoint au Maire, remplissant par délégation spéciale les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil de la Commune de Sallaumines, canton de Lens, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais, a comparu François Doué, âgé de 26 ans [sic], mineur, demeurant à Sallaumines, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré être né de lui, en son domicile, sis à Sallaumines, cité de la fosse quatre, et jourd'hui à cinq heures du matin et de Flore Delplace, âgée de trente six ans,[sic] ménagère, demeurant à Sallaumines, son épouse, auquel enfant il a été donné le prénom de Alfred. Les dites présentations et déclarations ont été faites en présence de Armand Desprez, âgé de trente neuf ans, Elie Evrard, âgé de cinquante ans, tous deux mineurs demeurant à Sallaumines. Et ont, les comparant et témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture./:</i></p> <p><i>(signatures manuscrites): Evrard / Toulouse/ Doué/ Dépret</i></p>
--	---